

Les prairies au printemps 2022

Une pousse d'herbe déficitaire en Bretagne

Contexte national

Au 20 juin 2022, la production cumulée des prairies en France se révèle faiblement déficitaire (Cf. légende de la carte et *Méthodologie*, p.3), avec un écart à la pousse de référence de – 20 % pour l'ensemble des prairies et de – 19 % pour les prairies permanentes. Pour ces dernières, la part cumulée sur la période représente 46 % de la pousse annuelle de référence, contre 57 % selon la norme.

Au 20 avril, la production des prairies permanentes apparaît faiblement excédentaire en moyenne en France. Le rendement est alors en excédent dans les deux tiers des régions fourragères. Ce bon début de campagne est la conséquence des températures élevées depuis février, la faiblesse des précipitations n'ayant à ce stade que peu d'impact sur la pousse d'herbe. Le mois suivant, la pousse cumulée passe dans la norme, au niveau national. L'absence prolongée de précipitations, accompagnée de températures sensiblement supérieures à la normale, ralentissent fortement la pousse. La situation se détériore dans la plupart des régions, la Bretagne étant épargnée. En juin, les pluies rares et les températures parfois très élevées accentuent le ralentissement de la pousse. L'ensemble des régions fourragères présentent une pousse mensuelle inférieure à la normale.

Au final, la pousse cumulée au printemps 2022, se révèle excédentaire pour une seule région fourragère (Massif central), dans la norme pour 16 % d'entre elles et déficitaire pour les autres. Concernant les régions administratives, trois ont une production totale d'herbe dans la norme (Île-de-France, Normandie, Hauts-de-France), trois autres subissent un déficit important (Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur), les sept autres régions présentant un déficit faible. En juillet, la situation se dégrade sur la majorité du territoire.

En 2022, la **superficie** totale des prairies (Cf. *Définitions*, p.3) atteindrait 658 000 hectares en Bretagne, soit environ un quart du territoire régional. Les prairies temporaires représentent plus des deux tiers des prairies, les prairies permanentes un peu moins d'un tiers, et les prairies artificielles 0,4 % de l'ensemble. Au niveau national, ce

sont les prairies permanentes qui dominent, en recouvrant les trois quarts des surfaces de prairies.

Après avoir été dans la norme en 2020 et 2021, le **rendement** moyen de l'ensemble des prairies bretonnes présente un déficit faible au printemps 2022, selon les résultats de l'enquête Prairies, estimés à partir du système

Tableau

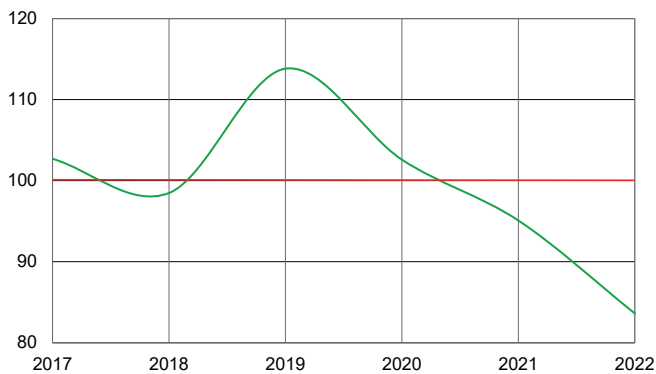
Productions et indice de rendement des prairies de printemps 2022 (données provisoires)

Printemps 2022	Côtes-d'Armor		Finistère		Ille-et-Vilaine		Morbihan		Bretagne	
	Production (milliers de t)	Indice de rendement*	Production (milliers de t)	Indice de rendement*	Production (milliers de t)	Indice de rendement*	Production (milliers de t)	Indice de rendement*	Production (milliers de t)	Indice de rendement*
Total prairies y compris artificielles	654,3	85,8	520,3	79,8	718,3	85,8	545,4	82,0	2 438,3	83,6
<i>dont prairies permanentes</i>	153,4	84,9	124,7	80,2	169,6	86,1	137,2	80,8	584,8	83,2
<i>dont prairies temporaires</i>	500,7	86,1	395,5	79,7	537,5	85,6	408,2	82,5	1 842,0	83,7

*Indice de rendement : rendement 2022 rapporté au rendement de référence de l'enquête Prairies x 100
 Source : Agreste, enquêtes Prairies 2022

Graphique

Évolution de l'indice de rendement des prairies au printemps en Bretagne



La base 100 correspond au rendement de référence de l'enquête Prairies au printemps.

Lecture : au printemps 2022, le rendement des prairies en Bretagne est inférieur de 16,3 points au rendement de référence de l'enquête prairies au printemps.

Source : Agreste, enquêtes Prairies

Isop. Avec 3,71 tonnes de matière sèche à l'hectare (MS/ha), ce rendement moyen perd 12 % sur celui du printemps 2021 et 15 % sur la moyenne des cinq derniers printemps. Comparé à la référence, il est en déficit faible en Bretagne (écart de -16,4 %), comme dans les quatre départements bretons. Le niveau de rendement est le plus élevé dans les Côtes-d'Armor (4,05 t/ha), comme habituellement, et le plus faible dans le Finistère (3,35 t/ha).

En 2022, la production fourragère débute correctement. L'hiver doux et peu pluvieux favorise la croissance de l'herbe et permet une bonne portance pour le pâturage. À la sortie de l'hiver, l'état de remplissage des réserves souterraines est modérément bas pour la moitié des points d'observation, bas ou très bas pour 14 % des points (Morbihan), et dans la moyenne pour les autres. En avril, pour le sixième mois consécutif, la pluviométrie est déficitaire. En fin de mois, l'état de remplissage des réserves souterraines s'affiche inférieur à la normale pour 60 % des points d'observation. Le département d'Ille-et-Vilaine est placé en état de vigilance sécheresse le 28 avril. Cependant, la production cumulée des prairies permanentes bretonnes se révèle excédentaire (+28 % par rapport à la normale) et les conditions sont idéales pour le pâturage et les fauches, avec une herbe de qualité. Le mois de mai est ensuite exceptionnellement chaud et sec : le déficit pluviométrique s'aggrave. Les quelques pluies orageuses et hétérogènes, bénéfiques pour les sols en surface, sont très insuffisantes pour relancer la pousse. Le département d'Ille-et-Vilaine est placé en état d'alerte sécheresse le 24 du mois. Malgré une météo éprouvante pour la pousse d'herbe, la production cumulée des prairies permanentes bretonnes dépasse de 8 % la moyenne de référence. L'état des prairies se retrouve avec un mois d'avance du fait des conditions estivales.

Le mois de juin est marqué par une vague de chaleur intense les 17 et 18. Par ailleurs, pour la première fois depuis octobre 2021, les relevés pluviométriques mensuels se révèlent excédentaires. Les précipitations, souvent orageuses, permettent de faire reculer la sécheresse de surface, mais les niveaux des nappes d'eau souterraine restent bas pour 88 % des points d'observation. Le coup de chaud de la mi-juin stoppe net la croissance de l'herbe. En fin de mois, les conditions semblent s'améliorer dans les zones humides, mais dans les zones sèches, les moindres densité et qualité de l'herbe impliquent d'augmenter l'apport en fourrages et en correcteur azoté, en dépit de son prix très élevé. La production des prairies du mois de juin est alors très inférieure à celle de référence pour les dix régions fourragères bretonnes. La production cumulée d'herbe devient déficitaire en Bretagne, comme au niveau national.

En cumul jusqu'au 20 juin 2022, la part de la pousse des prairies permanentes réalisée en Bretagne, atteint 51 % de la pousse annuelle de référence, contre 61,5 % pour la pousse printanière de référence, selon les résultats fournis par le système Isop. Les résultats par type de prairies (permanent ou temporaire) présentent un déficit faible pour l'ensemble des régions fourragères bretonnes, excepté le sud de l'Ille-et-Vilaine (dans la norme) et le littoral finistérien (déficit important).

Selon les premières estimations, la production des prairies au printemps 2022 en Bretagne reculerait de 12 % par rapport à celle du printemps 2021, et de 16,5 % par rapport à la moyenne quinquennale. ■

Carte

Écarts aux rendements fourragers départementaux de référence au printemps 2022

Rendement national au printemps 2022 :

3,00 t/ha

Écart au rendement de référence :

-20,1 % (déficit faible)

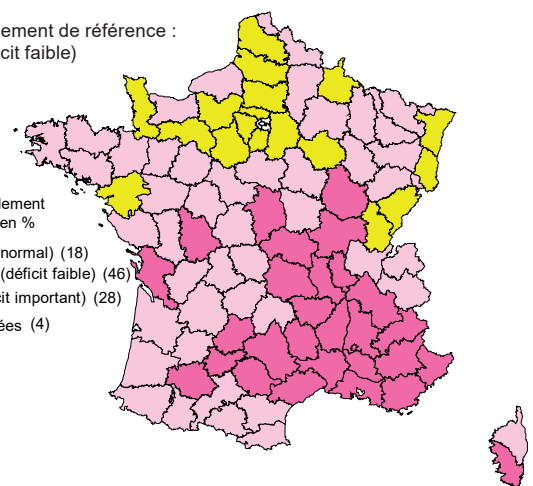
Écart au rendement de référence en %

De -10 à 10 (normal) (18)

De -25 à -10 (déficit faible) (46)

< à -25 (déficit important) (28)

Pas de données (4)



Source : Agreste, enquête Prairies 2022

Définitions

La production des prairies comprend les prairies permanentes, les prairies temporaires et les prairies artificielles. Les **prairies permanentes ou Surfaces Toujours en Herbe (STH)** sont naturelles ou semées depuis plus de six ans. La production en STH productive est d'au moins 1 500 Unités Fourragères à l'hectare (UF/ha), permettant de couvrir les besoins d'une Unité Gros Bétail (UGB) pendant six mois. La production en STH non productive est inférieure à 1 500 UF/ha. Les **prairies temporaires** sont semées depuis moins de six ans de graminées fourragères, éventuellement mélangées à des légumineuses. Elles sont exploitables en fauche et/ou en pâture. Les **prairies artificielles** sont semées de légumineuses fourragères pures ou en mélange, pour une durée d'implantation de moins de cinq ans en moyenne. Elles sont généralement destinées à être fauchées.

Méthodologie

Le système Isop - Informations et Suivi Objectif des Prairies - fournit des estimations de rendement des prairies temporaires et permanentes productives à l'échelle de la région fourragère à partir d'un modèle de simulation. Il est opérationnel sur la France métropolitaine, hors petite couronne parisienne. Le système Isop calcule les quantités de matière sèche cumulée par hectare au pas de temps journalier sur 228 régions fourragères, dont 10 en Bretagne. Les résultats de simulation sont extraits au 20 de chaque mois par région fourragère, entre mars et octobre, sous forme d'un rapport à la normale correspondant à la moyenne calculée sur la période 1989-2018. Depuis 2007, Isop intègre les données météorologiques permettant de prendre en compte des événements climatiques plus localisés.

Isop est le fruit d'une étroite collaboration entre Météo-France, l'Inrae (Institut national de la recherche pour l'alimentation, l'agriculture et l'environnement) et le SSP (Service de la Statistique et de la Prospective) du ministère chargé de l'Agriculture.

Les résultats de l'enquête Prairies présentés ici sont des estimations du Srise Bretagne utilisant principalement les données Isop.

Pour en savoir plus

- **Sur le site de la Draaf Bretagne**

<https://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/grandes-cultures-fourrages-prairies-r107.html>

- **Sur le site Agreste**

Conjoncture Infos Rapides - Prairies - Une production d'herbe déficitaire - N°2022-93 – Juillet 2022

www.agreste.agriculture.gouv.fr



Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bretagne
Service régional de l'information statistique et économique
15, avenue de Cucillé
35047 Rennes cedex 9

Tel : 02 99 28 22 30
Mail : srise.draaf-bretagne@agriculture.gouv.fr

Directeur : Michel Stoumboff
Directrice de la publication : Claire Chevin
Rédacteur : Linda Deschamps
Rédaction en chef et composition : Sylvie lesaint
Cartographie : Joël Glémée
ISSN : 2739-7068
© Agreste 2022